COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Membres présents : MM. SCHIBI, ZENNER, THILL, BRANDEBOURG, GROULT.
Mmes CARON, ACKER, NENNIG, BAILLY, LACOSTE-RENAUD, LANTIN, MACAIGNE.

Membres absents excusés : MM. DORCHY, REITZ, THOUVENIN.
Mmes BERTHELOT, SCHIAPPUCCI, VEINNANT.

Membres absents non excusés : MM. REICHER, WILTZUS.
Mme FERRERA.

M. DORCHY, ayant donné procuration à M. ZENNER,
M. REITZ, ayant donné procuration à M. GROULT,
Mme SCHIAPPUCCI, ayant donné procuration à Mme MACAIGNE,
M. THOUVENIN, ayant donné procuration à Mme LANTIN,
Mme VEINNANT, ayant donné procuration à Mme NENNIG.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BRANDEBOURG

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 20h10.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2020

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été transmis aux élus par mail le 14 février 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix POUR, APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2020.

2) Approbation du compte de gestion 2019 de la Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la Commune, dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale. Les modalités sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	8 056 244,28 €
Dépenses	6 177 359,08 €
Excédent	1 878 885,20 €

Section d'Investissement	
Recettes	1 440 401,57 €
Dépenses	2 150 512,57 €
Déficit	710 111,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la Commune dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale, conformément au document budgétaire annexé à la délibération, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**8 056 244,28 €**
Dépenses	**6 177 359,08 €**
Excédent	**1 878 885,20 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**1 440 401,57 €**
Dépenses	**2 150 512,57 €**
Déficit	**710 111,00 €**

3) Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune, dont les modalités sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	8 056 244,28 €
Dépenses	6 177 359,08 €
Excédent	1 878 885,20 €

Section d'Investissement	
Recettes	1 440 401,57 €
Dépenses	2 150 512,57 €
Déficit	710 111,00 €

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 16 voix pour, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), ACCEPTE le compte administratif de l'exercice 2019 pour la Commune, conformément aux documents budgétaires annexés, présentés en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**8 056 244,28 €**
Dépenses	**6 177 359,08 €**
Excédent	**1 878 885,20 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**1 440 401,57 €**
Dépenses	**2 150 512,57 €**
Déficit	**710 111,00 €**

DIT que le compte administratif de l'exercice 2019 pour la Commune est conforme au compte de gestion 2019 dressé par Madame CHALI, Trésorière principale.

4) Affectation de résultats du compte administratif 2019 de la Commune

Après avoir entendu le compte administratif 2019 de la Commune, Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2019 fait état :

- Des restes à réaliser « dépenses » de la section investissement pour l'exercice 2019 qui s'élèvent à 750 651,15 euros,
- Des restes à réaliser « recettes » de la section investissement pour l'exercice 2019 qui s'élèvent à 169 742,50 euros,
- Du déficit global de la section investissement pour l'exercice 2019 qui s'élève à 721 578,51euros,
- Du résultat global de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 qui s'élève à 2 585 304,20 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 de la façon suivante :

- Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 302 487,16 euros,
- Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 1 282 817,04 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat fonctionnement de 2 585 304,20 euros comme suit :

- **Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 302 487,16 euros,**
- **Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 1 282 817,04 euros.**

5) Approbation du budget primitif 2020 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du Budget Primitif 2020 de la Commune par Monsieur le Maire, joint à la délibération, dont les modalités principales sont les suivantes :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
9 173 574,04 €	9 173 574,04 €
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
4 322 922,35 €	4 322 922,35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le Budget Primitif 2020 de la Commune de Cattenom arrêté en dépenses et en recettes, conformément aux documents budgétaires annexés, présentant le budget comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
9 173 574,04 €	**9 173 574,04 €**
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
4 322 922,35 €	**4 322 922,35 €**

6) Approbation du compte de gestion 2019 de l'Epicerie

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la régie « L'Epicerie », dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale, dont les modalités principales sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	120 237,11 €
Dépenses	206 685,08 €
Déficit	86 447,97 €

Section d'Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	13 653,16 €
Déficit	13 653,16 €

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation, réuni le 17 février 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la régie de « L'Epicerie » dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale, conformément au document budgétaire annexé, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**120 237,11 €**
Dépenses	**206 685,08 €**
Déficit	**86 447,97 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**0,00 €**
Dépenses	**13 653,16 €**
Déficit	**13 653,16 €**

7) Approbation du compte administratif 2019 de l'Epicerie

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de la régie de « L'Epicerie », dont les modalités sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	120 237,11 €
Dépenses	206 685,08 €
Déficit	86 447,97 €

Section d'Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	13 653,16 €
Déficit	13 653,16 €

DEBATS :

Monsieur GROULT souhaite connaître les caractéristiques du chapitre 012 « charges de personnel » en dépenses de fonctionnement.
Il est indiqué que la masse salariale est globalisée au chapitre 012. En outre, le nombre de salariés présents dans l'entreprise est indiqué en annexe du compte administratif 2019 (page 58) à la date du 31 décembre 2019. Les documents relatifs au budget primitif mentionnent également cette information en annexe, à la date du 1er janvier 2020.
S'agissant de l'exercice antérieur (CA 2018 et BP 2019), ces informations n'ont pas été reportées.
Enfin, il est précisé que le salaire de chaque agent de l'Epicerie (salariés et directeur de régie) est déterminé par le Maire, Président de la Régie, à titre discrétionnaire, lors des recrutements.
Monsieur ZENNER intervient en précisant qu'il avait également connaissance des salaires versés à l'ensemble de l'équipe, et rappelle que le directeur de la régie, qui est intervenu à titre bénévole en 2019, a démissionné de ses fonctions.

Après l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Epicerie, réuni le 17 février 2020.

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, Président de la Régie de l'Epicerie, quitte la salle pour le vote de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 16 voix pour, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), ACCEPTE le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la régie de « L'Epicerie », conformément aux documents budgétaires annexés, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**120 237,11 €**
Dépenses	**206 685,08 €**
Déficit	**86 447,97 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**0,00 €**
Dépenses	**13 653,16 €**
Déficit	**13 653,16 €**

DIT que le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la régie de « L'Epicerie » est conforme au compte de gestion 2019 dressé par Madame Chali, Trésorière principale.

8) Approbation du budget primitif 2020 de l'Epicerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du Budget Primitif 2020 de la régie « L'Epicerie » par Monsieur le Maire, dont les modalités principales sont les suivantes :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
159 787,90 €	159 787,90 €
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
29 159,90 €	29 159,90 €

Après l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Epicerie, réuni le 17 février 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le Budget Primitif 2020 de la régie « L'Epicerie », arrêté en dépenses et en recettes, conformément aux documents budgétaires annexés, présentant le budget comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
159 787,90 €	**159 787,90 €**
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
29 159,90 €	**29 159,90 €**

9) Approbation du compte de gestion 2019 de la Chambre funéraire et du dépositoire

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la régie « Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et Dépositoire de Cattenom », dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale.

Les modalités sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	11 380,00 €
Dépenses	680,18 €
Excédent	10 699,82 €

Section d'Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	2 976,10 €
Déficit	2 976,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le compte de gestion de l'exercice 2019 pour la régie de « la Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et du Dépositoire de Cattenom » dressé par Madame Mireille CHALI, Trésorière principale, conformément au document budgétaire annexé, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**11 380,00 €**
Dépenses	**680,18 €**
Excédent	**10 699,82 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**0,00 €**
Dépenses	**2 976,10 €**
Déficit	**2 976,10 €**

10) Approbation du compte administratif 2019 de la Chambre funéraire et du dépositoire

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de la régie de « la Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et du Dépositoire de Cattenom », dont les modalités sont les suivantes :

Section de Fonctionnement	
Recettes	11 380,00 €
Dépenses	680,18 €
Excédent	10 699,82 €

Section d'Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	2 976,10 €
Déficit	2 976,10 €

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, Président de la Régie de la Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et du Dépositoire de Cattenom, quitte la salle pour le vote de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 16 voix pour, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) ACCEPTE le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la régie de « la Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et du Dépositoire de Cattenom », conformément aux documents budgétaires annexés, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes	**11 380,00 €**
Dépenses	**680,18 €**
Excédent	**10 699,82 €**

Section d'Investissement	
Recettes	**0,00 €**
Dépenses	**2 976,10 €**
Déficit	**2 976,10 €**

DIT que le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la régie de « la Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et du Dépositoire de Cattenom » est conforme au compte de gestion 2019 dressé par Madame Chali, Trésorière principale.

11) Affectation du résultat du compte administratif 2019 – Budget Annexe de la Commune – Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et Dépositoire de Cattenom

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la Commune – Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et Dépositoire de Cattenom,

Considérant que le déficit de la section investissement pour l'exercice 2019 s'élève à 2 976,10 euros,

Considérant que le résultat global de fonctionnement pour l'exercice 2019 s'élève à 10 699,82 euros,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 Budget Primitif Annexe de la Commune – Chambre funéraire de Cattenom-Sentzich et Dépositoire de Cattenom 2020 de la façon suivante :

- Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 2 976,10 euros,
- Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 7 723,72 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat fonctionnement de 10 699,82 euros comme suit :

- **Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 2 976,10 euros,**
- **Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 7 723,72 euros.**

12) Approbation du budget primitif 2020 de la Chambre funéraire et du dépositoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du Budget Primitif 2020 de la régie « Chambre funéraire de Cattenom Sentzich et Dépositoire de Cattenom » par Monsieur le Maire, dont les modalités principales sont les suivantes :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
8 723,72 €	8 723,72 €
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
8 099,82 €	8 099,82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le Budget Primitif 2020 de la régie « Chambre funéraire de Cattenom Sentzich et Dépositoire de Cattenom », arrêté en dépenses et en recettes, conformément aux documents budgétaires annexés, présentant le budget comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
8 723,72 €	**8 723,72 €**
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
8 099,82 €	**8 099,82 €**

13) Subvention à l'Association La Croix Bleue – Attribution

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association La Croix Bleue sollicite une subvention à hauteur de 160 euros pour l'exercice 2020.

Considérant que l'Association vient en aide aux personnes aux prises avec la problématique alcool qui souhaitent reconquérir leur liberté, leur bien-être et leur sérénité, qu'ils soient affectés directement (malade) ou indirectement (proches du malade),

Considérant qu'elle propose soutien et accompagnement aux personnes désireuses de guérir,

Considérant que la Commune de Cattenom souhaite soutenir la démarche de l'Association,

Considérant que la Commune de Cattenom verse une subvention de 100,00 euros aux Associations ayant vocation « d'accompagner dans la maladie » (La Croix Rouge, La Pédiatrie Enchantée, AFSEP…),

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100,00 euros à l'Association La Croix Bleue,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 17 voix pour, ACCEPTE le versement d'une subvention de 100,00 euros à l'Association La Croix Bleue pour 2020.
Les crédits sont inscrits au BP 2020.

14) Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée des dernières décisions prises :

Décision n° 2020-02 du 13 février 2020 : Attribution de la prestation d'un spectacle pyrotechnique clef en main pour la Manifestation communale du 13 Juillet 2020 à la société Jouets et Spectacles de l'Est (J.S.E.), 20 Boulevard Jean Jaurès, BP 20032, 54510 TOMBLAINE, pour un montant de 15 000.00 euros H.T.

Les débats étant clos et les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance du Conseil est levée à 20h55.

Cattenom, le 27 février 2020
Le Maire,
Michel SCHIBI

MAIRIE DE CATTENOM
57570